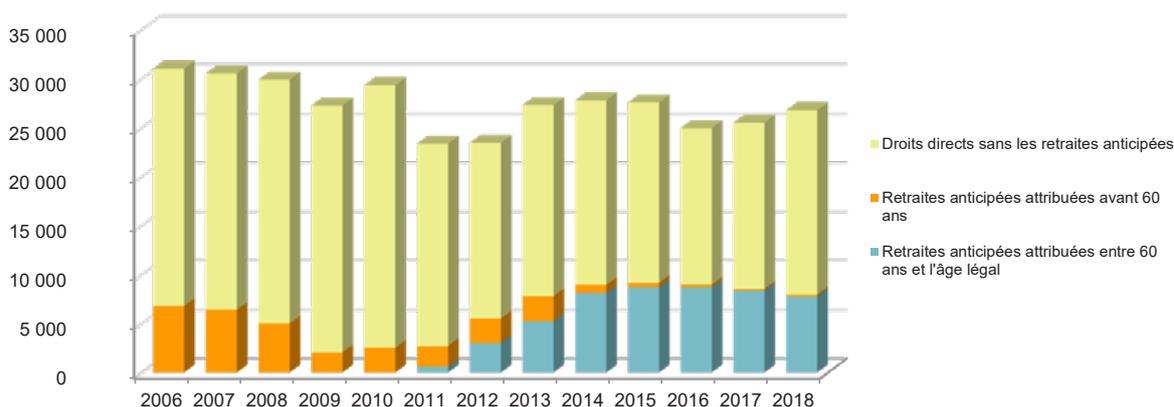




**Retraités résidant en Carsat Nord-Est**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	13 193	20 546	33 739
Droits directs (retraites personnelles)	12 157	14 606	26 763
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 036	5 940	6 976
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	758	1 075	1 833

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 689	2 640	8 329
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	73,9 ans	72,9 ans	73,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,1%	13,7%	10,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,3%	10,4%	10,4%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	31,3%	28,6%	29,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	243 823	312 393	556 216
Retraités percevant un droit direct seul	234 384	208 868	443 252
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 296	16 560	17 856
Retraités percevant les deux à la fois	8 143	86 965	95 108
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,7%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	65 734	24 959	90 693
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	815 €	641 €	717 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 133 €	966 €	1 055 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,7%	50,1%	35,1%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

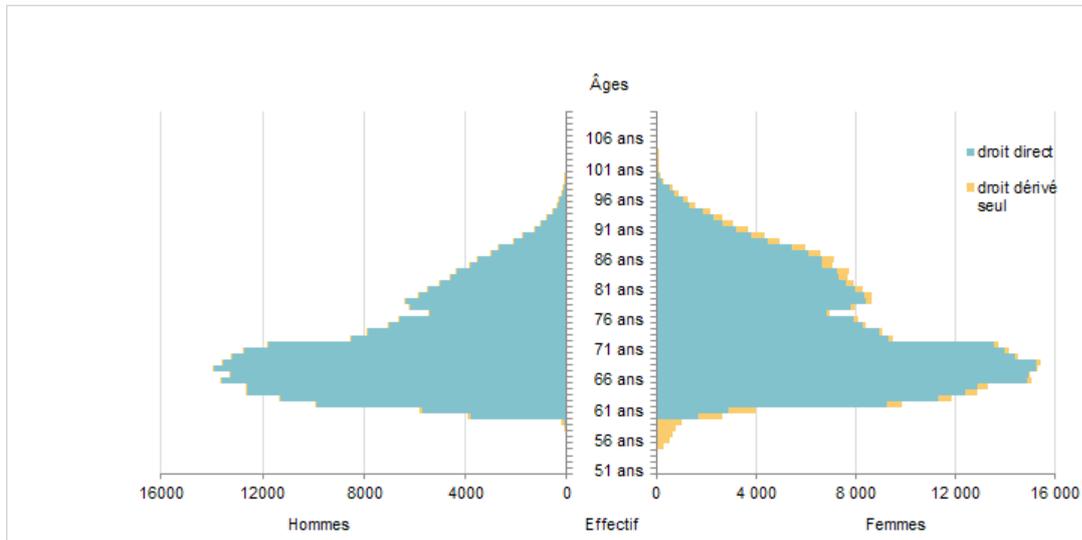
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

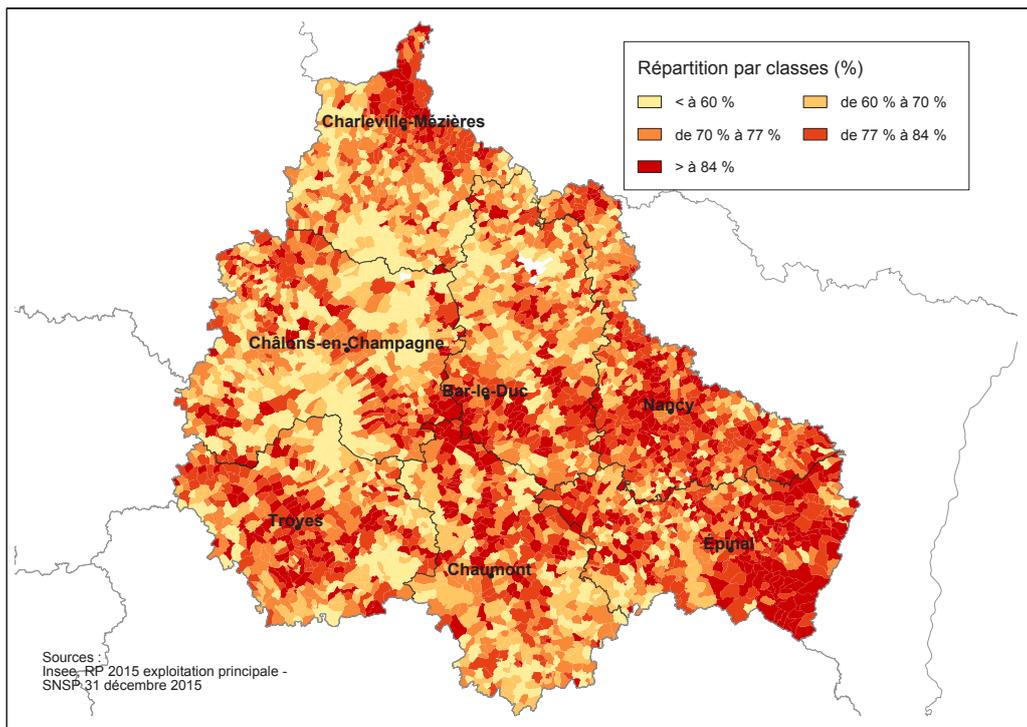
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Est



## Prestataires payés par la Carsat Nord-Est

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
08 - Ardennes	25 261	31 250	56 511
10 - Aube	27 207	35 689	62 896
51 - Marne	44 971	58 678	103 649
52 - Haute-Marne	17 651	22 661	40 312
54 - Meurthe-et-Moselle	57 374	75 053	132 427
55 - Meuse	17 232	21 870	39 102
88 - Vosges	37 446	47 799	85 245
<b>Total Carsat Nord-Est</b>	<b>227 142</b>	<b>293 000</b>	<b>520 142</b>
<b>Total hors Carsat Nord-Est</b>	<b>38 311</b>	<b>42 683</b>	<b>80 994</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>265 453</b>	<b>335 683</b>	<b>601 136</b>

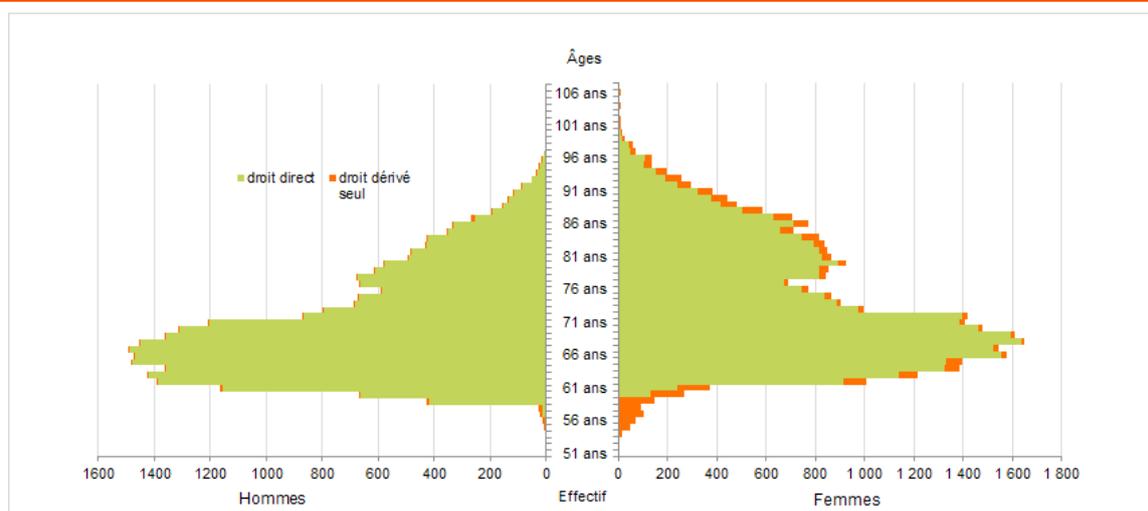


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 451	2 219	3 670
Droits directs (retraites personnelles)	1 309	1 508	2 817
Droits dérivés (retraites de réversion)	142	711	853
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	102	148	250
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	636	207	843
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	63,0 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,2 ans	71,7 ans	72,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	28,7%	26,7%	27,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 070	32 335	58 405
Retraités percevant un droit direct seul	24 925	20 315	45 240
Retraités percevant un droit dérivé seul	167	2 316	2 483
Retraités percevant les deux à la fois	978	9 704	10 682
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,9%	3,6%	3,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 072	1 857	8 929
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	818 €	611 €	704 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 114 €	956 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,5%	52,3%	35,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

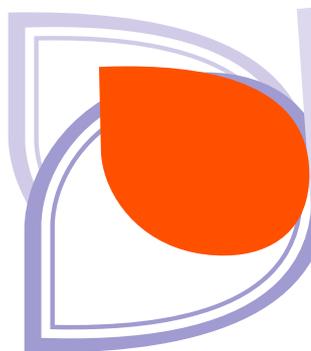
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

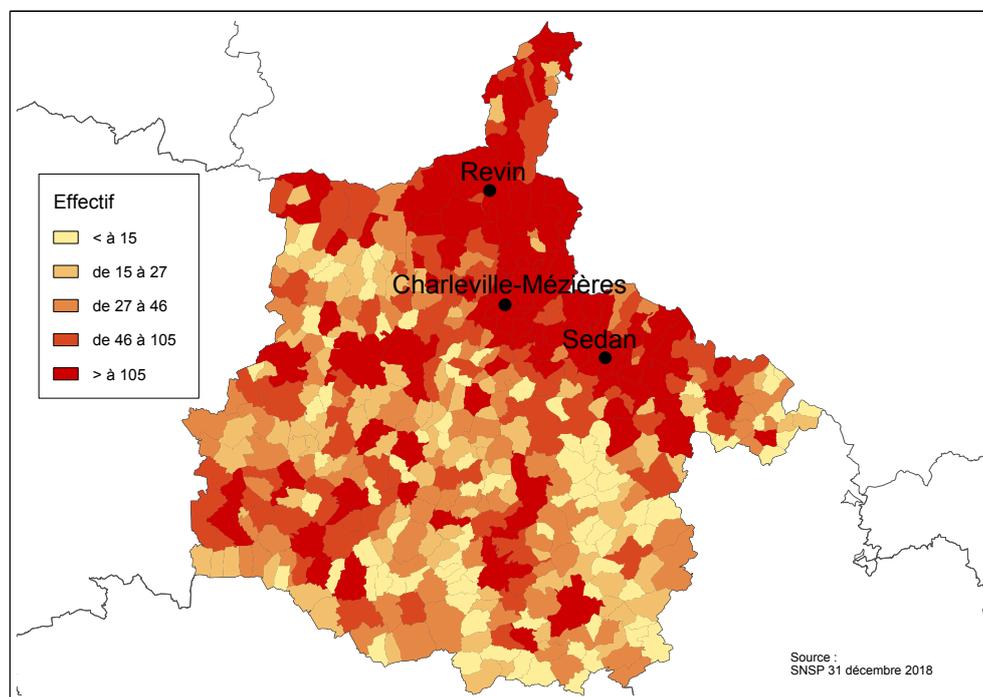
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



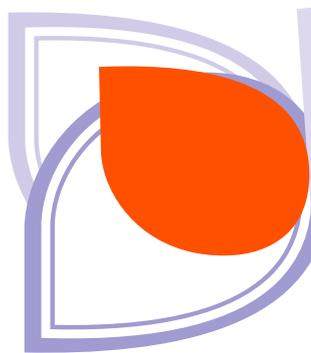
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Charleville-Mézières</b>			
Nombre total de retraités	4 214	5 939	10 153
Retraités percevant un droit direct seul	4 049	3 708	7 757
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	420	433
Retraités percevant les deux à la fois	152	1 811	1 963
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,9%	6,2%	6,5%
<b>Sedan</b>			
Nombre total de retraités	1 629	2 336	3 965
Retraités percevant un droit direct seul	1 545	1 319	2 864
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	180	189
Retraités percevant les deux à la fois	75	837	912
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,8%	7,2%	7,0%
<b>Revin</b>			
Nombre total de retraités	767	931	1 698
Retraités percevant un droit direct seul	724	524	1 248
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	63	63
Retraités percevant les deux à la fois	43	344	387
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	3,4%	3,0%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

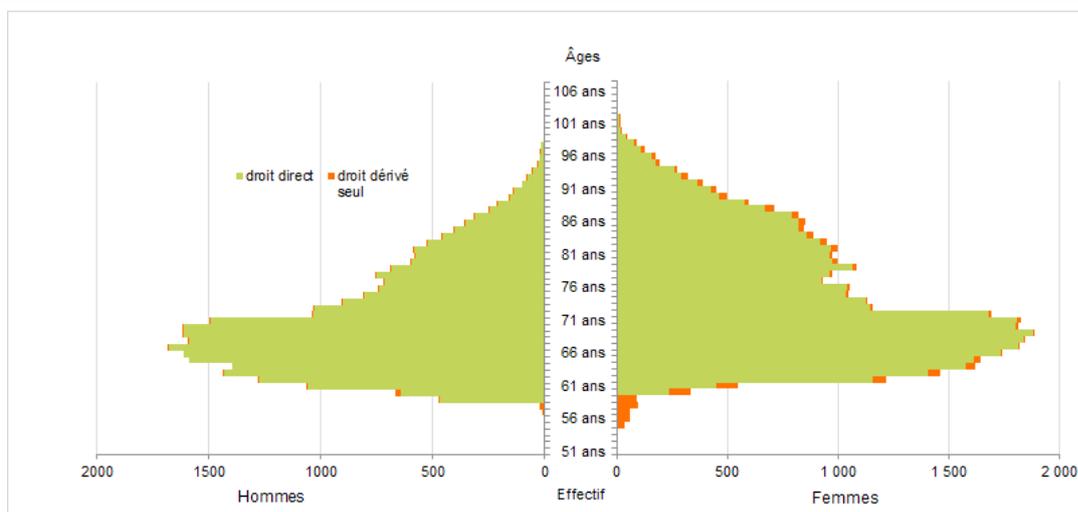


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 636	2 442	4 078
Droits directs (retraites personnelles)	1 484	1 744	3 228
Droits dérivés (retraites de réversion)	152	698	850
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	102	135	237
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	695	410	1 105
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,5 ans	62,2 ans
Droits dérivés	74,3 ans	73,5 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	27,0%	24,8%	25,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	29 215	38 433	67 648
Retraités percevant un droit direct seul	27 883	26 637	54 520
Retraités percevant un droit dérivé seul	174	1 344	1 518
Retraités percevant les deux à la fois	1 158	10 452	11 610
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,1%	2,8%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 358	3 948	11 306
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	795 €	683 €	731 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 103 €	937 €	1 013 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,0%	45,1%	32,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

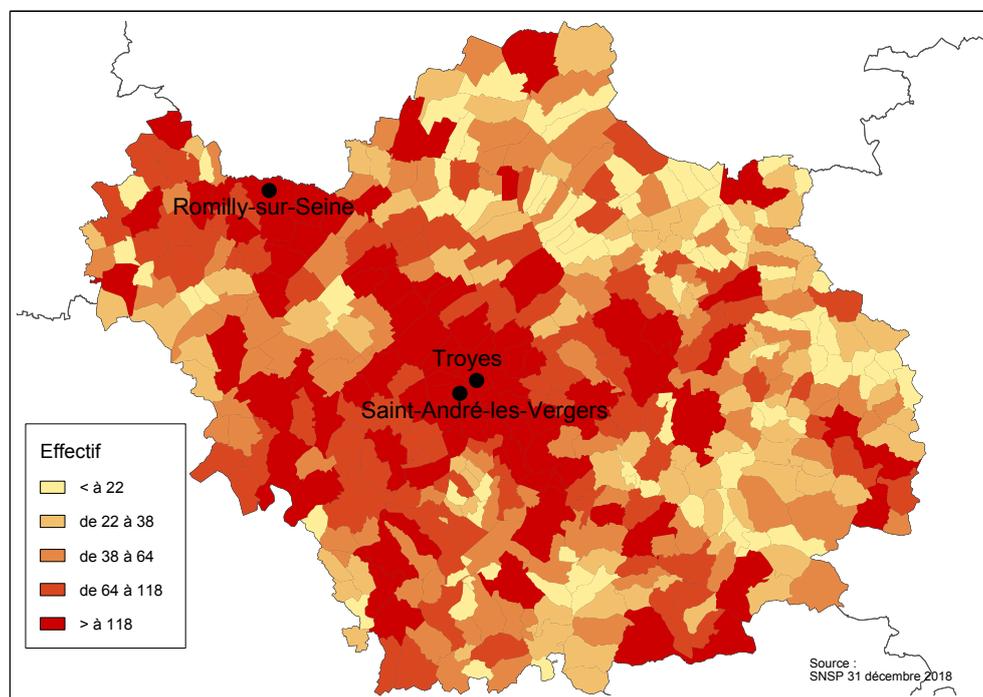
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Troyes</b>			
Nombre total de retraités	4 416	6 992	11 408
Retraités percevant un droit direct seul	4 179	4 628	8 807
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	247	269
Retraités percevant les deux à la fois	215	2 117	2 332
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,3%	5,4%	6,2%
<b>Romilly-sur-Seine</b>			
Nombre total de retraités	1 500	2 066	3 566
Retraités percevant un droit direct seul	1 431	1 334	2 765
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	89	95
Retraités percevant les deux à la fois	63	643	706
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	4,1%	4,3%
<b>Saint-André-les-Vergers</b>			
Nombre total de retraités	1 117	1 748	2 865
Retraités percevant un droit direct seul	1 072	1 220	2 292
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	49	50
Retraités percevant les deux à la fois	44	479	523
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,8%	2,5%	2,2%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

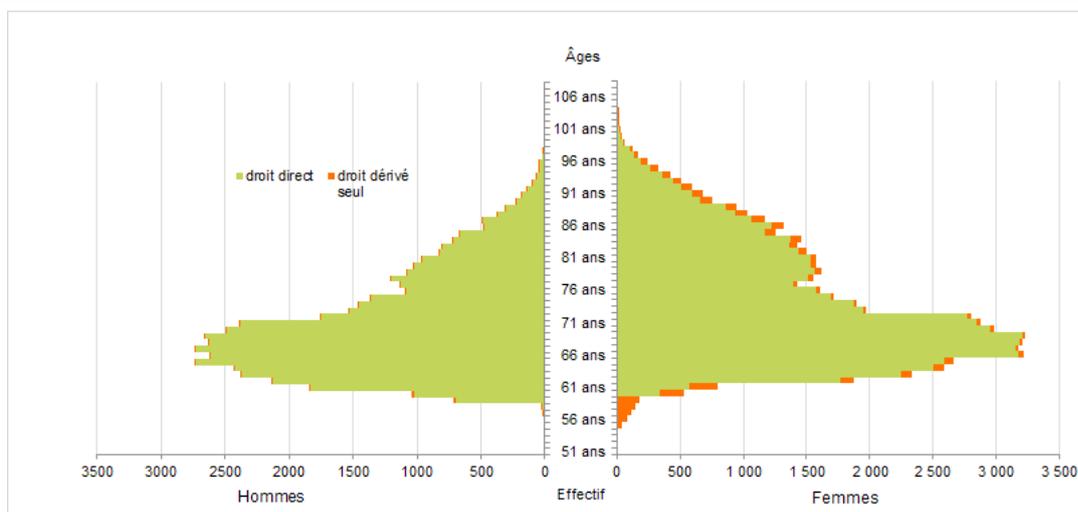


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 438	3 941	6 379
Droits directs (retraites personnelles)	2 270	2 854	5 124
Droits dérivés (retraites de réversion)	168	1 087	1 255
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	127	223	350
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 058	530	1 588
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,7 ans	73,0 ans	73,1 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	28,5%	30,0%	29,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 918	61 878	108 796
Retraités percevant un droit direct seul	45 457	42 946	88 403
Retraités percevant un droit dérivé seul	195	3 148	3 343
Retraités percevant les deux à la fois	1 266	15 784	17 050
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,6%	2,7%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 981	5 412	18 393
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,4 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	818 €	637 €	715 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 160 €	997 €	1 082 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,4%	47,1%	33,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

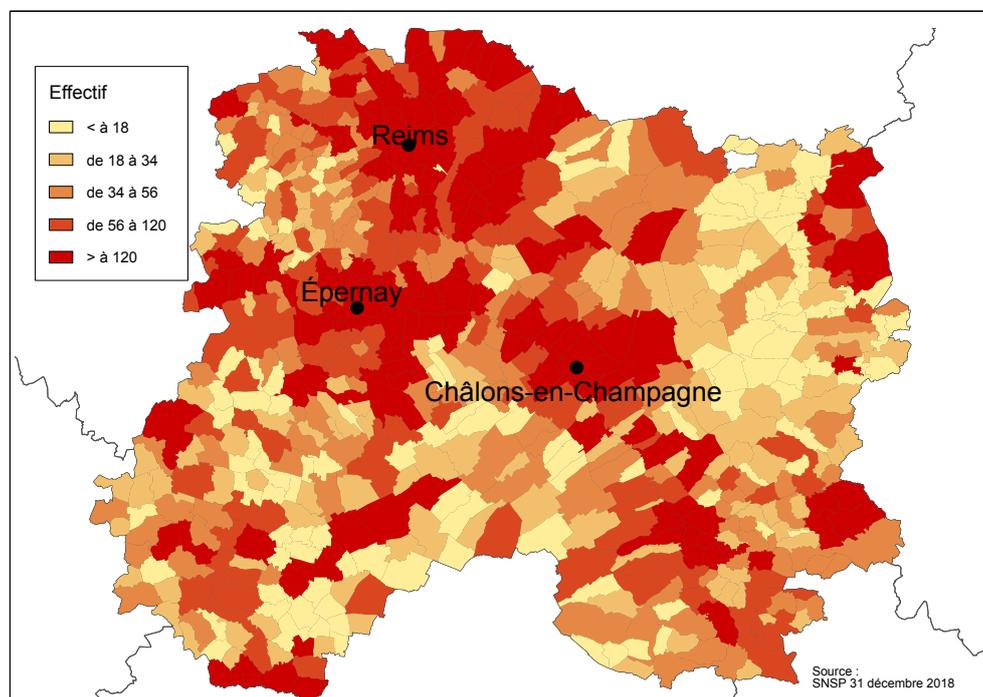
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Reims</b>			
Nombre total de retraités	12 372	17 965	30 337
Retraités percevant un droit direct seul	11 943	11 852	23 795
Retraités percevant un droit dérivé seul	45	914	959
Retraités percevant les deux à la fois	384	5 199	5 583
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,2%	4,4%	4,7%
<b>Châlons-en-Champagne</b>			
Nombre total de retraités	3 183	4 737	7 920
Retraités percevant un droit direct seul	3 078	3 101	6 179
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	267	275
Retraités percevant les deux à la fois	97	1 369	1 466
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	4,0%	4,5%
<b>Épernay</b>			
Nombre total de retraités	1 912	2 965	4 877
Retraités percevant un droit direct seul	1 850	1 945	3 795
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	163	168
Retraités percevant les deux à la fois	57	857	914
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	3,3%	3,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

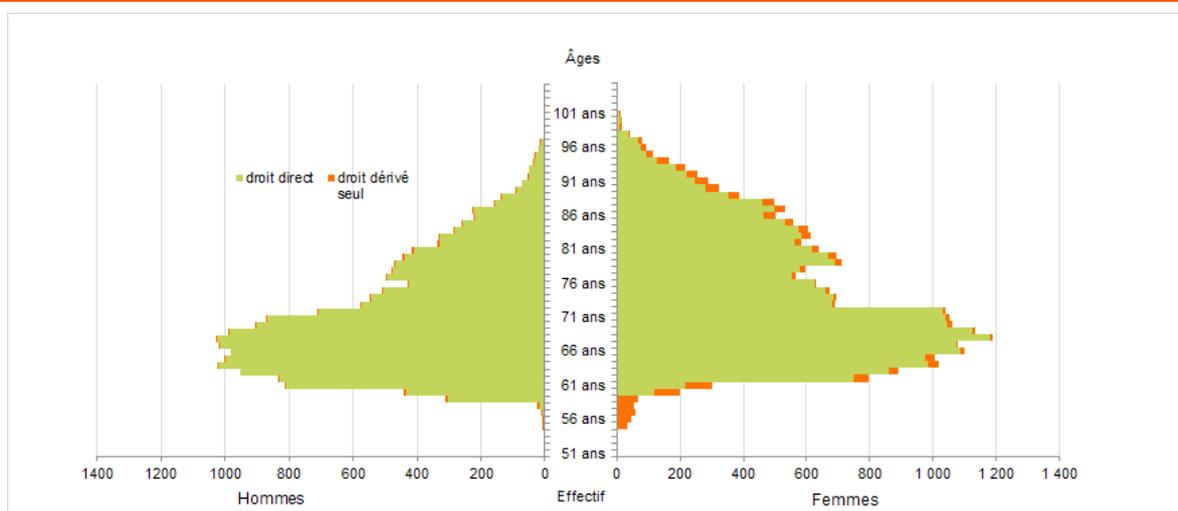


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	977	1 515	2 492
Droits directs (retraites personnelles)	883	1 042	1 925
Droits dérivés (retraites de réversion)	94	473	567
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	55	65	120
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	421	195	616
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	73,7 ans	72,9 ans	73,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	28,9%	23,5%	26,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 620	23 916	42 536
Retraités percevant un droit direct seul	17 763	16 003	33 766
Retraités percevant un droit dérivé seul	152	1 263	1 415
Retraités percevant les deux à la fois	705	6 650	7 355
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,2%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 185	1 890	7 075
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	780 €	613 €	686 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 111 €	947 €	1 037 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,2%	55,2%	38,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

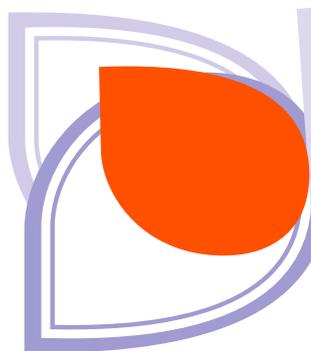
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

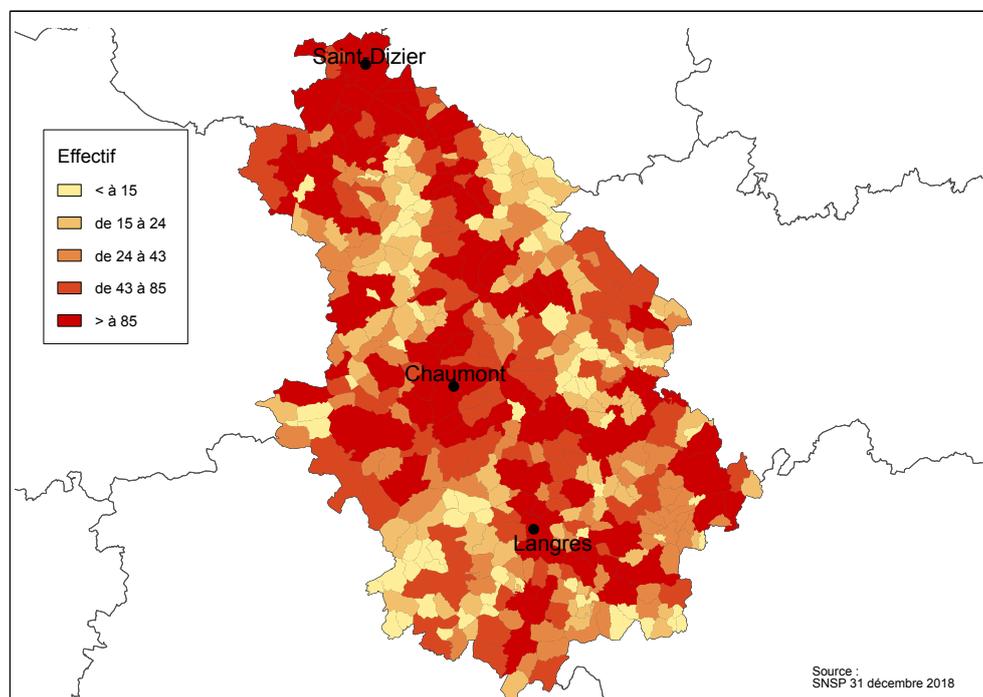
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Dizier</b>			
Nombre total de retraités	2 365	3 414	5 779
Retraités percevant un droit direct seul	2 264	1 976	4 240
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	213	222
Retraités percevant les deux à la fois	92	1 225	1 317
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	4,5%	4,6%
<b>Chaumont</b>			
Nombre total de retraités	2 045	2 957	5 002
Retraités percevant un droit direct seul	1 967	2 030	3 997
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	157	163
Retraités percevant les deux à la fois	72	770	842
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,9%	3,7%	3,4%
<b>Langres</b>			
Nombre total de retraités	698	1 043	1 741
Retraités percevant un droit direct seul	673	683	1 356
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	59	64
Retraités percevant les deux à la fois	20	301	321
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	4,1%	4,0%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

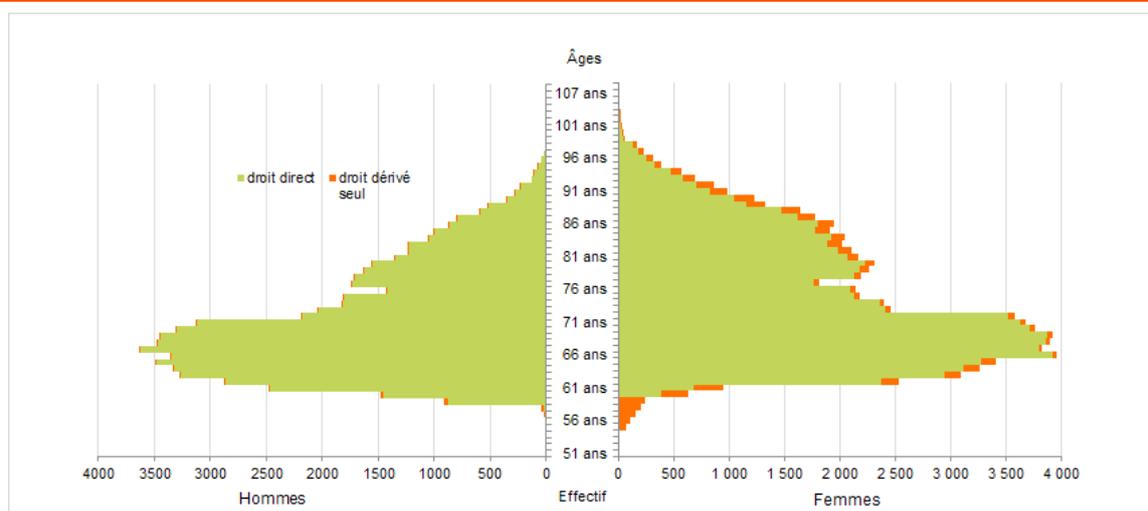


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 480	5 545	9 025
Droits directs (retraites personnelles)	3 286	4 036	7 322
Droits dérivés (retraites de réversion)	194	1 509	1 703
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	213	246	459
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 393	658	2 051
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	73,5 ans	73,4 ans	73,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	38,8%	31,6%	34,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	64 083	81 579	145 662
Retraités percevant un droit direct seul	62 129	54 193	116 322
Retraités percevant un droit dérivé seul	252	4 861	5 113
Retraités percevant les deux à la fois	1 702	22 525	24 227
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,0%	2,7%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 077	5 784	21 861
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	832 €	642 €	725 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 159 €	1 002 €	1 091 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,1%	49,6%	34,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

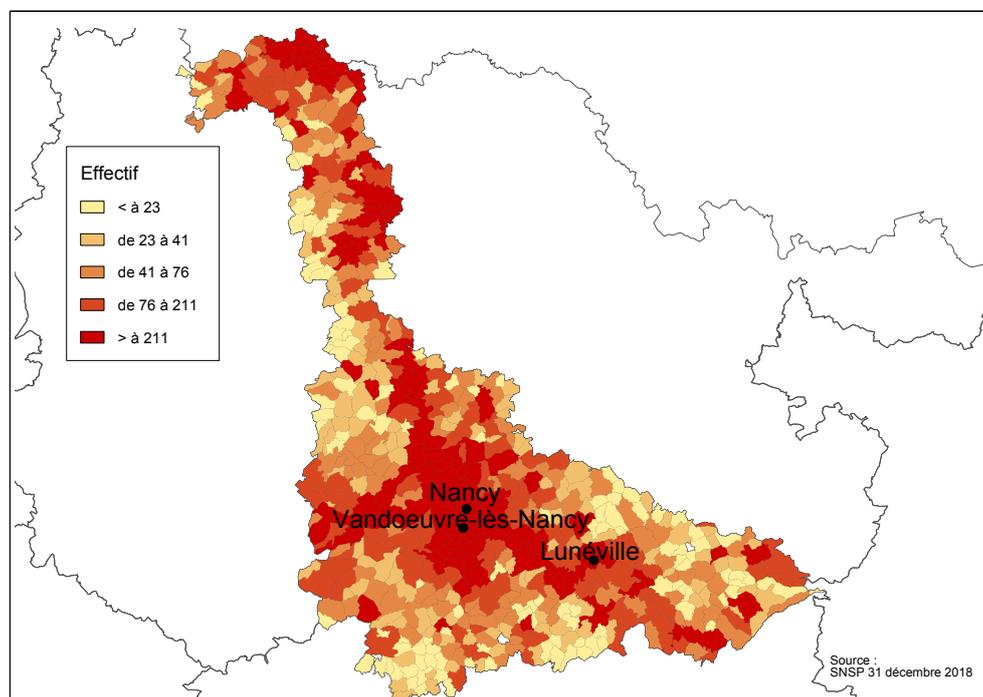
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



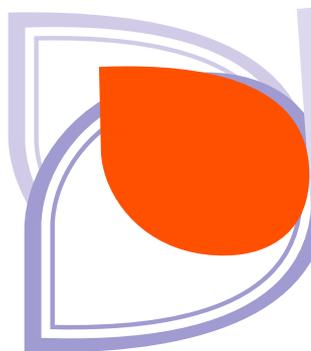
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nancy</b>			
Nombre total de retraités	5 608	8 592	14 200
Retraités percevant un droit direct seul	5 463	6 179	11 642
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	400	424
Retraités percevant les deux à la fois	121	2 013	2 134
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,7%	5,5%	6,8%
<b>Vandœuvre-lès-Nancy</b>			
Nombre total de retraités	2 154	3 085	5 239
Retraités percevant un droit direct seul	2 079	2 093	4 172
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	158	165
Retraités percevant les deux à la fois	68	834	902
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,7%	5,5%	7,2%
<b>Lunéville</b>			
Nombre total de retraités	1 714	2 372	4 086
Retraités percevant un droit direct seul	1 630	1 499	3 129
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	114	121
Retraités percevant les deux à la fois	77	759	836
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,2%	4,1%	4,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

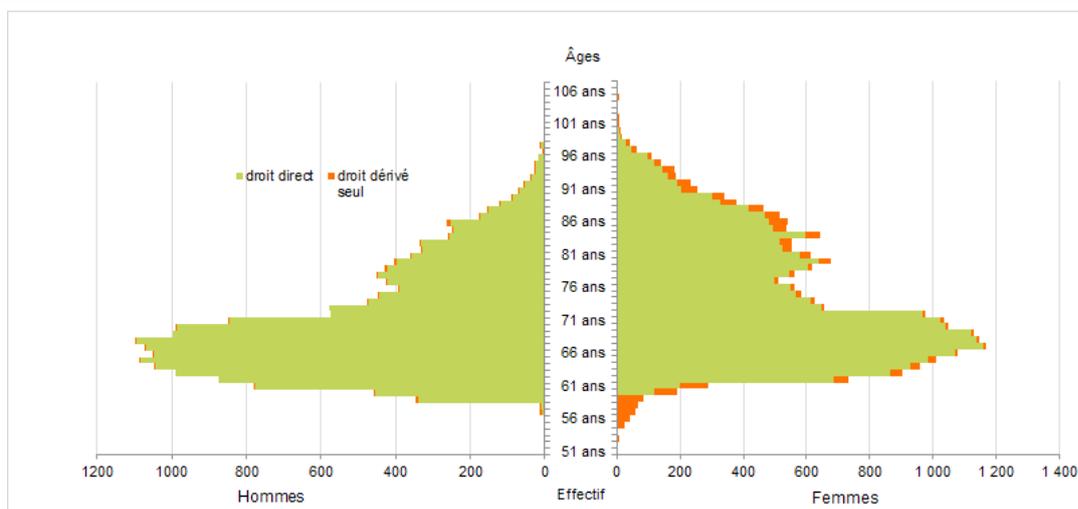


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 034	1 518	2 552
Droits directs (retraites personnelles)	958	1 047	2 005
Droits dérivés (retraites de réversion)	76	471	547
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	56	90	146
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	475	156	631
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,7 ans	62,2 ans
Droits dérivés	72,3 ans	72,1 ans	72,1 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	33,4%	33,0%	33,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 426	23 142	41 568
Retraités percevant un droit direct seul	17 707	15 200	32 907
Retraités percevant un droit dérivé seul	125	1 437	1 562
Retraités percevant les deux à la fois	594	6 505	7 099
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,5%	2,9%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 394	1 759	7 153
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	778 €	595 €	676 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 120 €	943 €	1 044 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,7%	57,1%	39,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

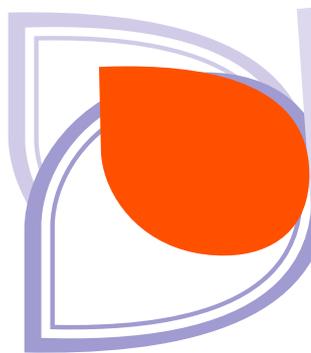
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

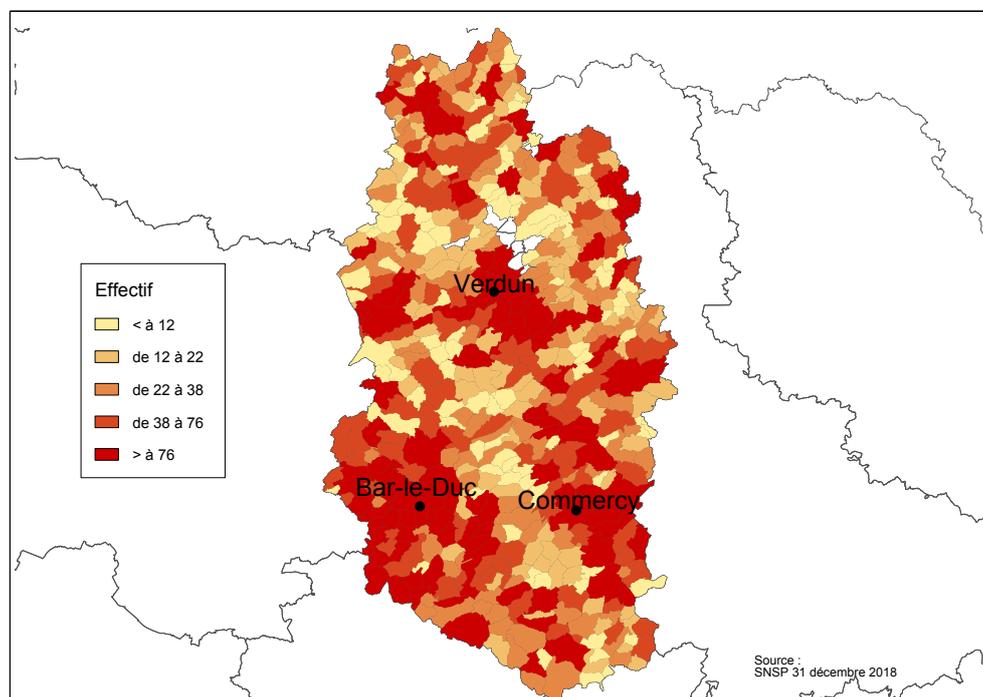
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



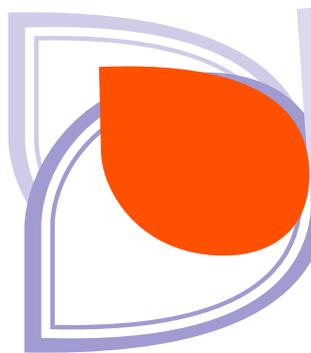
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Verdun</b>			
Nombre total de retraités	1 569	2 291	3 860
Retraités percevant un droit direct seul	1 518	1 468	2 986
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	134	137
Retraités percevant les deux à la fois	48	689	737
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	5,8%	5,5%
<b>Bar-le-Duc</b>			
Nombre total de retraités	1 369	2 047	3 416
Retraités percevant un droit direct seul	1 317	1 356	2 673
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	97	100
Retraités percevant les deux à la fois	49	594	643
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	3,9%	4,4%
<b>Commercy</b>			
Nombre total de retraités	522	776	1 298
Retraités percevant un droit direct seul	508	453	961
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	50	51
Retraités percevant les deux à la fois	13	273	286
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,8%	5,2%	5,0%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

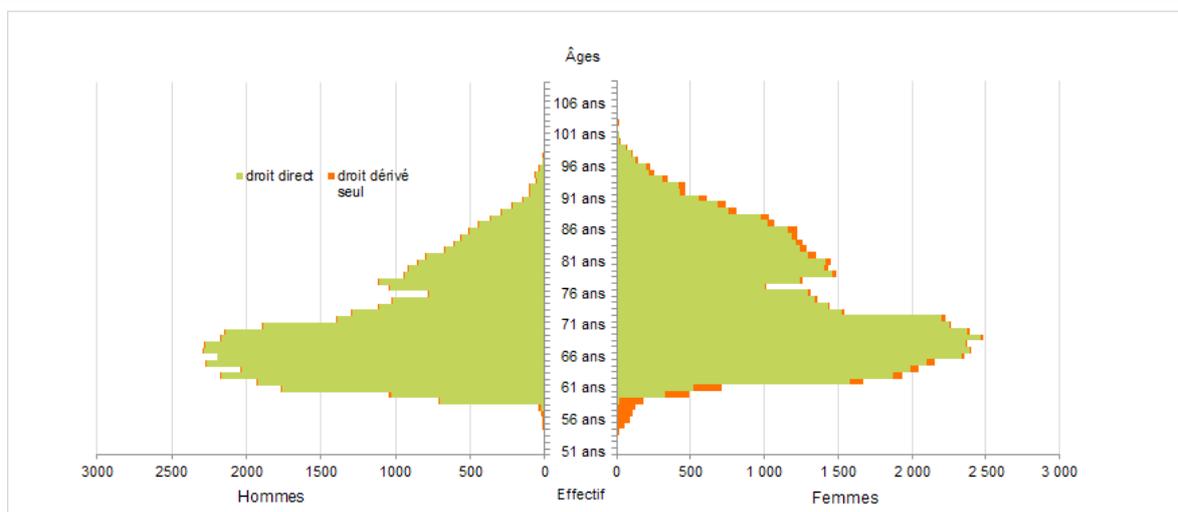


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 177	3 366	5 543
Droits directs (retraites personnelles)	1 967	2 375	4 342
Droits dérivés (retraites de réversion)	210	991	1 201
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	103	168	271
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 011	484	1 495
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,3 ans	72,8 ans	73,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	27,0%	26,0%	26,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	40 491	51 110	91 601
Retraités percevant un droit direct seul	38 520	33 574	72 094
Retraités percevant un droit dérivé seul	231	2 191	2 422
Retraités percevant les deux à la fois	1 740	15 345	17 085
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,0%	2,4%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 667	4 309	15 976
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,8 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	829 €	662 €	736 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 112 €	932 €	1 025 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,2%	51,4%	35,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

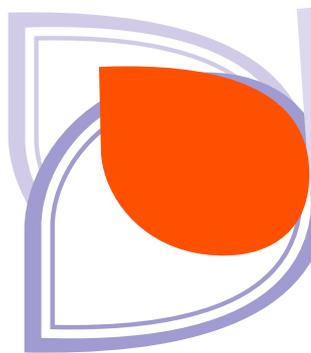
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

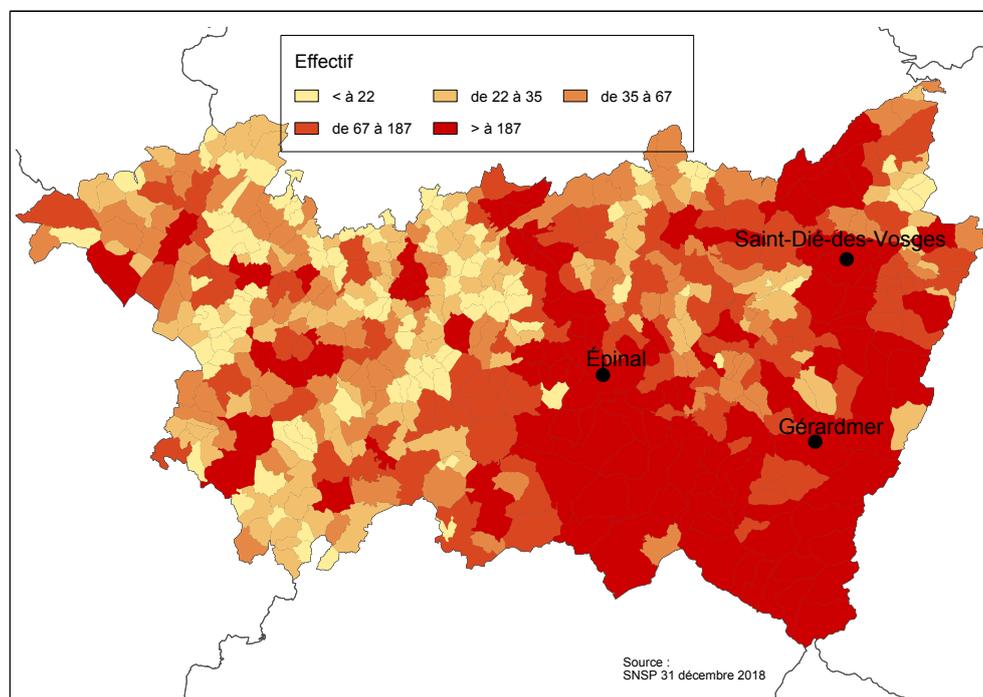
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Épinal</b>			
Nombre total de retraités	2 620	4 007	6 627
Retraités percevant un droit direct seul	2 491	2 607	5 098
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	181	195
Retraités percevant les deux à la fois	115	1 219	1 334
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	4,7%	5,1%
<b>Saint-Dié-des-Vosges</b>			
Nombre total de retraités	2 080	3 124	5 204
Retraités percevant un droit direct seul	1 988	1 967	3 955
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	123	131
Retraités percevant les deux à la fois	84	1 034	1 118
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,0%	4,3%	4,2%
<b>Gérardmer</b>			
Nombre total de retraités	1 102	1 371	2 473
Retraités percevant un droit direct seul	1 058	928	1 986
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	50	52
Retraités percevant les deux à la fois	42	393	435
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,3%	2,3%	2,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.